Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260206-C_2026_003-DE

Conseil Communautaire du 29 janvier 2026 Délibération n°C_2026_003

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 23 janvier 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (34) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, MOHAËR Céline, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, PIEL Mickaëlle, METAYER Cassandre, BRAUD Maurice, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (5) :
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, RODRIGUEZ Paul donne procuration à HOUSSIN Yvette, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, GUEGAN Rozenn donne procuration à GUYOT Tony, FABLET Jérôme donne procuration à OLIVIER Celine

Absents excusés (10) :
YHUEL Yann, GICQUELLO Bruno, GUIHARD Jean-François, MARTIN Michel, JEHANNIN Pascal, COWET Vincent, COLLEAUX David, BERTHET Michel, BOULANGER Delphine, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHEDALEUX

Objet : - Economie - Parc d'Activités du Val Coric Ouest (Guer) - Vente de terrain à Monsieur Kentin Lemarié et Madame Estelle Burban – Modification de parcelle

Monsieur le président rappelle au conseil communautaire que par la délibération n°C-2025-078 du 25 septembre 2025, le conseil communautaire a accepté de vendre à Monsieur Kentin Lemarié et Madame Estelle Burban, dirigeants du restaurant Le Tramway, le lot 1 de la tranche 3 du parc d'activité du Val Coric Ouest à Guer, afin d'y installer une activité de restauration.

Les porteurs de projet ont sollicité la communauté de communes pour se rapprocher du complexe de Padel, qui apportera un flux de fréquentation bénéfique à leur activité. Le nouvel emplacement souhaité est une surface à extraire de la parcelle K 1361 située sur la tranche 1 du parc d'activités.

Monsieur le président propose ainsi la vente à Monsieur Kentin Lemarié et Madame Estelle Burban d'une surface de 5 224 m² à extraire de la parcelle K 1361 du parc d'activités du Val Coric Ouest, tranche 1, à Guer, dans les conditions définies par la délibération C2025-078 suite à l'avis des domaines du 1er décembre 2025.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- **LA VENTE à Monsieur Kentin Lemarié et Madame Estelle Burban, ou à toute personne morale pouvant s'y substituer, d'un terrain d'environ 5 224 m² (ou de plus petite surface selon l'analyse approfondie des besoins fonciers de l'entreprise) à extraire de la parcelle K 1361 située sur le parc d'activités du Val Coric Ouest – tranche 1, à Guer, dans les conditions définies par la délibération C2025-078,**
- **LE FAIT DE CONDITIONNER cette vente à la signature d'un compromis de vente dans les six mois suivant cette décision, faute de quoi cette dernière sera déclarée caduque,**
- **L'AUTORISATION du président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.**

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260206-C_2026_003-DE

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

